VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TEST SALIVAIRE POSITIF

Par Foxx Postée le 14/04/2021 08:53

Bonjour mon conjoint c'est fait contrôler pour le THC lors d'un contrôle de routine (attestation, papier véhicule) tout était en règle alors ils ont estimer qu'ils devaient contrôler le THC. Il est ressorti positif (très rapidement selon le brigadier et rouge foncer) Le contrôle c'est passé Lundi à 17h. Nous avions fais une soirée entre ami le samedi soir ou on a fumer un peu sur un joint (2-3 bouffées). Nous savons que le test peut ressortir positif mais pas autant. Quand je suis retourné à la brigade pour récupérer la carte grise de la voiture, l'agent m'a expliquer que de la façon ou le test est ressorti positif c'est comme il avait fumer juste avant de prendre la route. Ce qui n'est pas du tout possible j'ai été avec lui toute l'après midi et il a travailler le matin. Lors du contrôle on ne l'a pas emmener au poste, on lui a fait signer le refus de la contre expertise sans lui dire ce que c'était exactement. Ils lui fait un deuxième prélèvement salivaire pour le faire analyser. Mais comment cela ce passe ? Il y a un taux de tolérance qui prouve qui n'étais pas sous l'influence de stupéfiant ? Pour qu'il puisse récupérer son permis (il lui rester 4 points, donc -6 points...) Merci

---

Mise en ligne le 16/04/2021

Bonjour,

La durée de détection du THC dans la salive dépend de la fréquence de consommation. Dans le cadre d'un usage occasionnel et modéré (jusqu'à un joint par semaine) c'est 6 à 8 heures ; pour un usage régulier (plus d'un joint par semaine) jusqu'à 24h ; dans le cadre d'un usage intensif et quotidien jusqu'à 8 jours après l'arrêt de la consommation.

Certains médicaments anti-inflammatoires contenant de l'acide niflumique peuvent générer des « faux positif ».Il est important si tel est le cas de signaler ce traitement et de fournir la prescription.

Les policiers sont effectivement tenus d'informer le conducteur qu'il peut aussi demander un prélèvement sanguin qui permet le cas échéant de faire une contre-expertise ou de démontrer que le conducteur prend en fait un traitement médical. Le conducteur est alors immédiatement emmené à l'hôpital pour un prélèvement sanguin. Le prélèvement salivaire et, le cas échéant, le prélèvement sanguin sont envoyés à un laboratoire d'analyses toxicologiques à des fins d'analyse. Il est important d'être informé de cette possibilité dans des situations similaires à celle de votre conjoint. Nous avons bien compris que votre conjoint avait signé ce refus sans en être informé précisément.

Il n'y a pas de notion de "seuil légal" pour l'usage de stupéfiants. Le seul fait de retrouver une substance prohibée lors de l'analyse suffit pour constituer l'infraction. La seule question de seuil est celle de la limite au-dessous de laquelle un test est négatif et au-dessus de laquelle il est positif.

Contrairement à l'alcool, à ce jour les recherches ne permettent pas de lier les quantités de stupéfiants absorbées avec les taux retrouvés dans l'organisme. Par conséquent c'est l'analyse de salive ou de sang qui va servir de preuve pour établir qu'un conducteur a eu une consommation récente de stupéfiant.

Si la consommation n'est pas régulière, il est éventuellement possible que les résultats d'analyse reviennent négatifs. Si un traitement a pu générer un faux positif il conviendra de fournir la prescription du médecin traitant.

Nous vous joignons ci-dessous le lien du tableau de durée des positivités et celui du dépistage des drogues issu de notre site.

Si vous souhaitez davantage de précisions, il est possible de nous joindre tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 ou par chat via notre site.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Dossier dépistage : le dépistage
- Le dépistage routier